

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 septembre 2014

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-8-8-4

**Service consulté**

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
AUX COLLEGES PRIVES, EN 2014**

Résumé : Le rapport propose l'adoption du programme « 2014 » des subventions d'investissement aux collèges privés (302 851 €) et l'autorisation de signature des conventions correspondantes.

A cette occasion, il est également proposé de prolonger le délai de validité d'une subvention votée en 2011 pour l'école Grünewald à WINTZENHEIM (niveau collège).

1. Programme 2014 des subventions d'investissement aux collèges privés.

La Commission Permanente a délégué pour voter le programme des subventions d'investissement aux collèges privés. Le montant de ce programme s'élève, en 2014, à 302 851 €, en faveur de 9 établissements, dont la liste est annexée.

Conformément à l'article L. 234-6 du Code de l'Education, l'adoption définitive du programme des subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés nécessite un avis préalable du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN). Celui-ci s'est réuni le 21 mai 2014 et a donné un avis favorable sur l'ensemble des dossiers.

Conformément à l'article L. 442-7 du Code de l'Education, une convention doit être passée avec l'établissement bénéficiaire, à l'occasion de l'attribution de chaque subvention.

2. Prolongation du délai de validité de la subvention accordée en 2011 à l'école Grünewald à WINTZENHEIM.

Le règlement financier précise que la durée de validité des subventions d'un montant inférieur à 10 000 € est de deux ans à compter de la notification. Une délibération peut cependant être adoptée pour prolonger la durée de validité des aides, sous réserve d'un avis motivé justifiant le dépassement.

Dans le cadre du programme 2011 des subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés, le Conseil Général a attribué une aide de 5 953 € à l'Association Immobilière pour l'Application de la Pédagogie Rudolf Steiner à Logelbach, pour la réfection

du mur d'enceinte de l'école Mathias Grünewald (niveau collège). La notification a été transmise le 20 septembre 2011.

Les travaux, liés à l'élargissement de la rue Herzog par la commune de WINTZENHEIM, ont pris du retard et l'Association a déjà sollicité en 2013 un délai supplémentaire pour transmettre les justificatifs de paiement, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2014. Votre Assemblée a donc autorisé le paiement de la subvention jusqu'à cette date (délibération du 13 septembre 2013).

La demande de paiement ayant été transmise par l'Association la veille de l'échéance, les services du Conseil Général n'ont pas été en mesure de procéder au versement de l'aide dans les délais.

En conclusion, je vous propose :

1. d'adopter le programme 2014 des subventions d'investissement aux collèges privés, d'un montant total de **302 851 €**, selon la répartition figurant au tableau annexé au rapport, étant entendu qu'une autorisation de programme de 800 000 € est ouverte au budget 2014,
2. de m'autoriser à signer les conventions à passer avec les établissements, selon la convention-type adoptée par votre Assemblée le 15 novembre 2013,
3. de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2014, le délai de validité de la subvention de 5 953 €, accordée en septembre 2011, à l'Association Immobilière pour l'Application de la Pédagogie Rudolf Steiner à WINTZENHEIM, pour la réfection du mur d'enceinte de l'école Mathias Grünewald,
4. d'autoriser le paiement des subventions, en imputant les dépenses au chapitre 204, fonction 20, nature 20422 du budget, programme E252 (code/programme 2592).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 SEPTEMBRE 2014

**Subventions aux Etablissements d'Enseignement Privés  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable TTC	Montant de la subvention
EEP00183	<b>ASS D'EDUCATION POPULAIRE DE L'INSTITUT CHAMPAGNAT - ISSENHEIM</b> Rénovation des façades et de la toiture du bâtiment administratif, acquisition d'un four	242 748,00	40 685,00
EEP00186	<b>ASS GESTION COLLEGE DES MISSIONS - BLOTZHEIM</b> Réfection d'escaliers, d'une toiture, de sanitaires, mise en conformité électrique et rénovation de locaux	94 280,00	26 135,00
EEP00188	<b>ASS GESTION INSTITUT ASSOMPTION - COLMAR</b> Construction d'un préau commun pour l'école et le collège	496 818,00	74 948,00
EEP00184	<b>ASS SAINTE URSULE DU NAGELEBERG RIEDISHEIM</b> Remplacement de fenêtres au bâtiment C, de carrelage dans la cuisine et rénovation de divers locaux	142 820,00	33 224,00
EEP00185	<b>COLLEGE EPISCOPAL - ZILLISHEIM</b> Mise aux normes d'accessibilité, travaux de toiture et rénovation de locaux	282 615,00	55 891,00
EEP00190	<b>COLLEGE SAINT ANDRE - COLMAR</b> Restructuration de salles de classes du collège et mise en conformité des ascenseurs	179 584,00	47 766,00
EEP00182	<b>FONDATION PROVIDENCE : COLLEGE SAINTE MARIE - RIBEAUVILLE</b> Réaménagement du self-service, remplacement du lave-vaisselle et cloisonnement des combles du pensionnat	63 013,00	13 715,00
EEP00189	<b>FONDATION PROVIDENCE : ECOLE JEANNE D'ARC - MULHOUSE</b> Mise en conformité des locaux de stockage du gymnase et vidéosurveillance	21 180,00	6 354,00
EEP00187	<b>PEDAGOGIE R.STEINER - ASSOCIATION IMMOBILIERE LOGELBACH</b> Rehaussement du terrain de basket, installation de tables de ping-pong et végétalisation du site	26 448,00	4 133,00
<b>TOTAL</b>			<b>302 851,00</b>